

**le 26 octobre 2011**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DDEEES 247 - DPVI 224** Subvention à l'" Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés " (AFIJ) (6e).

**M. Didier GUILLOT, et Mme Yamina BENGUIGUI rapporteurs.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'« Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés » (AFIJ) pour soutenir ses projets ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, et par Mme Yamina BENGUIGUI au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Art. 1 : Une subvention de 17.000 euros est accordée à l' « Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés » (AFIJ), (ASTRE D00001 SIMPA 5141 / 2011\_05548 et 2011\_05552), dont le siège social est au 10 impasse Robiquet 75006 Paris ;

Art. 2 : La dépense sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris pour un montant de 16.000 euros (vie étudiante) et à la rubrique 20, chapitre 65, nature 6574, ligne VF15008 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris pour un montant de 1.000 euros (lutte contre les discriminations).